L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 NOVEMBRE 1850.

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 23 NOVEMBRE.

LEGISLATURE DU MISSISSIPI.

Message du gouverneur Quitman—La législature s'est réunie le 18, en vertu d'une proclamation du Gouverneur. Après l'organisation des deux chambres, le gouverneur Quitman a envoyé son message—son long message on peut dire, car il occupe cinq colonnes du *Vicksburg Sentinel*. Nous en allons donner un sommaire à cause de l'importance du principal sujet qu'il traite.

Il commence par dire qu'il a convoqué la législature pour deux raisons, la première en vue de se conformer à des résolutions adoptées par la législature elle-même l'an dernier;—la seconde qu'il va exposer dans son message.

Il pose en principe que la lutte entre le Nord et le Sud, suscitée par des rivalités d'intérêts, a pris un véritable caractère de jalousie, d'amertume et de haine par suite de la dissemblance de leurs systèmes sociaux. L'hostilité à l'esclavage est l'élément dominant de toute action politique au Nord, dans le Congrès et hors du Congrès. Comme preuve de son assertion il se réfère à l'admission de la Californie, et déclare que le Nord avait d'avance monté un complot pour en exclure le Sud;—il prétend que la population flottante de la Californie avait été induite à s'emparer de la souveraineté du pays, afin d'en exclure le Sud; que ce projet était si bien connu que les auteurs ont été forcés de le joindre à d'autres mesures ce qu'on a appelé le Compromis, et que beaucoup de patriotiques membres du Sud ont été amenés, par déception, à les soutenir. Ce qui fait beaucoup d'honneur à leur sagacité.

La législature a déclaré que le Sud avait droit à une participation égale aux territoires acquis du Mexique; et la Convention de Nashville a indiqué la ligne 36° 30' comme l'*ultimatum* des concessions du Sud. Cette position aurait été maintenue sans le manque de fermeté et d'unanimité du Sud. Par suite de défections parmi ses représentans, les bills du Compromis ont été adoptés. Il soutient aussi comme on pense bien, que le Sud a été victime par le Compromis.

Il s'étend longuement, ensuite, pour prouver, à sa façon, que l'esclavage aurait pu profitablement s'établir en Californie pour l'exploitation des mines. Il prétend aussi que l'admission de la Californie est une violation de la Constitution, ce qui est assez original; et il tire aussi cette induction, non moins originale, à savoir qu'en admettant la Californie, comme Etat, le Congrès a sanctionné le *Wilmot-Proviso*. On ne discute pas sérieusement de pareils enfantillages.

La suppression du marché à esclaves dans le District de Columbia, mesure qui a été autrefois en vigueur dans le Mississipi, et qui l'est encore dans le Maryland, provoque aussi l'improbation du gouverneur.

Il pense que nous ne devons rien attendre du Nord que des aggressions sans fin; que le gouvernement fédéral est hostile à l'esclavage et doit inévitablement l'anéantir dans un temps donné; que l'esclavage, pour être maintenu, doit être protégé par des garanties plus efficaces que celles que fournit la Constitution actuelle; qu'il faut donc arracher l'esclavage des mains de ses ennemis, pour le confier à la sauvegarde de ses amis.

Ensuite, il se demande qu'y a-t-il à faire? et il soutient que se soumettre à ce qui est, tout en déclarant qu'on ne souffrira plus de nouvelles aggressions, est une politique inefficace et lâche. Le Mississipi, dit-il, ne doit pas se soumettre! Il recommande donc la convocation d'une convention, et à ce ayant mission d'agir, soit seule, soit de concert avec les autres Etats.

Quelles mesures elle devra prendre, le message ne le dit pas positivement; il s'en rapporte là-dessus à la sagesse du peuple. Il suggère cependant qu'il soit proposé au Nord, comme *ultimatum*, la division de la Californie par la 36e parallèle, et qu'on réclame des amendements à la Constitution fédérale.

A défaut, il recommande une SÉPARATION PACIFIQUE.

En un mot le gouverneur Quitman veut que le Congrès abandonne le sage et salutaire principe de non-intervention; ne comprenant pas que s'il accorde au Congrès le droit d'exclure l'esclavage au Nord de 36° 30', il lui accorde le droit de l'exclure partout.

Il aurait dû se rappeler, cependant, que cette concession si dangereuse avait été repoussée en principe, il y a deux ans à peine, par tout le Sud, par M. Calhoun et par le gouverneur Quitman lui même.

Et c'est à défaut d'une mesure qui doit ruiner le Sud que M. Quitman demande la séparation!

En vérité, on ne conçoit rien de plus inintelligent.

Nous passons sous silence les autres objets touchés légèrement par le gouverneur Quitman.

En somme, c'est un document aussi désunioniste que possible, comme auraient pu l'écrire les agitateurs de la Caroline du Sud, ou les rédacteurs du Washington *Southern Press*.

Le seul mérite que nous lui trouvions, est la franchise, aveugle si l'on veut, mais franchise toujours, avec laquelle il déploie le drapeau de la désunion.

Nous verrons comment les désunionistes de la Louisiane l'apprécieront. Voyons, messieurs, franchement, qu'en pensez-vous?

P. S. Ces lignes étaient écrites, lorsque le *Courrier* nous est parvenu. On y lit ce qui suit:

"Nous regrettons de ne pouvoir transcrire dans toute son étendue le message du gouverneur Quitman. Qu'il nous suffise de dire que ce document, sans prêcher la désunion, sans même la désirer, est empreint des plus purs sentimens de patriotisme et de dévouement au pays."

Tout commentaire serait superflu.

KENTUCKY.—Le message du gouverneur Helm, à la Législature, est écrit sous une inspiration bien différente de celle qui a dicté celui du gouverneur Quitman. C'est un document qui embrasse une grande variété de sujets, dont les plus importans sont l'éducation publique, les récentes mesures du Congrès et l'agitation qui fermente au Nord et au Sud.

"Le jugement de la partie saine du peuple de toutes les sections, dit le Gouverneur, condamne ces dangereuses doctrines radicales des deux extrémités de l'Union. Le peuple ne se compose ni d'agitateurs, ni de factieux. Croyez-vous qu'il hésite à marquer du sceau de sa désapprobation ceux qui ont pris à tâche d'attiser le feu de la discorde et de rallumer l'incendie qui menaçait de tout réduire en cendres. L'Etat du Kentucky, je le sais, soutiendra la Constitution et les lois. L'homme qui aime son pays, qui sait en apprécier les institutions, n'aidera pas à ramener la crise que nous avons si heureusement passée. La résistance armée à l'exécution de la loi sur les esclaves fugitifs est un acte de trahison; ceux qui la conseillent, ceux qui y prêtent leur appui sont des traîtres envers la Constitution et les ennemis des vrais intérêts de la nation."

Après avoir exprimé ses regrets de la mort prématurée du général Taylor, le Gouverneur félicite la nation de ce que la présidence est échue à un homme capable d'en remplir dignement les devoirs. Millard Fillmore, dit-il, a porté dans l'administration des affaires du gouvernement général une libéralité et une fidélité à la Constitution qui ont bientôt agrandi sa réputation d'homme d'Etat. Son dévouement patriotique à l'Union lui a donné des droits à la reconnaissance publique. Tant que Millard Fillmore restera à la tête des affaires, nous pouvons être sûrs que le pouvoir Exécutif sera sincèrement employé à faire exécuter les lois et à préserver la Constitution.

L'hon. E. A. Nesbitt, ex-membre du Congrès pour l'Etat de Géorgie et maintenant l'un des juges de la Cour Suprême, adressa dernièrement à un comité qui l'avait engagé à assister à un meeting, une lettre dont nous donnons quelques extraits. Le juge Nesbitt pense qu'en somme, les dernières mesures adoptées par le Congrès constituent un triomphe pour le Sud.

"A aucune époque pendant les quinze dernières années, le sentiment public, à Washington et au Nord, n'a été dans mon opinion aussi favorable qu'il l'est maintenant aux institutions du Sud. Je ne parle pas des abolitionistes mêmes: nous n'avons rien à espérer de cette petite troupe de fanatiques. Je parle du peuple du Nord en masse. L'opposition à l'esclavage (*anti-slavery*) a perdu du terrain pendant les neuf derniers mois. Le Congrès a répudié le *Proviso* Wilmot, et s'est abstenu de toucher à l'esclavage dans le District; il a réglé la question du Texas d'une manière qui a satisfait les représentans du Texas et le Texas lui-même; il a adopté une loi rigoureuse pour l'extradition des esclaves fugitifs, aussi rigoureuse en réalité que le Sud pouvait la souhaiter. Encore une fois, l'action du Congrès, en somme, est un triomphe obtenu par le Sud."

Et plus loin, il dit: "Que malgré les résistances partielles que cette loi a pu éprouver au début, elle finira par être mise partout à exécution."

Dans son discours à Carrollton, le 12, le général Foote a rappelé qu'il avait présenté il y a deux ans un bill pour l'admission de la Californie—en vertu d'un message spécial du président Polk recommandant cette mesure.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

BALTIMORE, 22 novembre.—La nouvelle de la perte de la corvette *Yorktown* s'est confirmée. Les officiers et l'équipage sont à bord du navire de guerre *Dale*.

Richard M. Johnson, autrefois Vice-Président des Etats-Unis, est mort à Louisville.

Le conseil de ville de Baltimore s'est réuni en séance extraordinaire pour prendre en considération le testament de John McDonough.

Le 20, il s'est vendu à New-York 1,300 balles de coton, fair Orléans, à 15 1/4 c.

Le vapeur *Africa* parti de New-York pour Liverpool, avait à bord $200,000 en espèces.

Le 24, une immense assemblée a été tenue à Philadelphie, en faveur de l'Union. Des résolutions ont été adoptées en approbation de la loi sur les esclaves fugitifs et frappant de censure les fanatiques du Nord.

Le *Niagara*, dont on attendait les nouvelles pour asseoir le marché au coton, est arrivé à New-York le 22 à 11 heures du matin. A Liverpool, le coton était lourd et les détenteurs paraissaient empressés de vendre. Les prix ont subi une baisse de 1/8 à 1/4 d. sur le cours de la semaine précédente. Cette baisse a été causée par la détermination prise par les manufactures de n'acheter qu'au fur et à mesure de leurs besoins.

Le cours officiel est: Fair Orleans, 8d.; fair Mobile, 7 3/4 d, middling, de 7 1/4 à 7 1/2. Les ventes de la semaine ont été de 25,800 balles, dont 1,300 à la spéculation et 2,500 à l'exportation. Le stock sur place est de 460,000 balles.
(*Evening Picayune.*)

DISTRIBUTION DES PRIX—Il y a quelques jours, une longue file de voitures stationnait devant une maison de la rue St-Louis; c'était fête à l'Institut St-Louis, si habilement dirigé par M. et Mme Deron, fête toute de famille, fête où le cœur des mères bat d'un doux et tendre émoi, une distribution des prix. Aussi la foule était-elle grande et deux salons suffisaient à peine pour contenir toutes ces gracieuses femmes dont les regards avides échangeaient un sympathique langage avec les jeunes élèves placées à l'une des extrémités. Ce coin privilégié offrait un charmant spectacle; rien ne saurait égaler la fraicheur de ces groupes de jeunes filles qui ne sont plus enfans et qui ne sont pas encore femmes. Aussi là tous les fronts étaient purs, tous les yeux étaient rians comme s'ils avaient vu voler vers eux l'ange des illusions aux blanches ailes. C'est qu'aussi toutes ces jolies élèves étaient fières de leurs succès d'une année, heureuses du triomphe de chacune, joyeuses surtout de la présence de leurs familles.

Pas n'est besoin de raconter cette fête maternelle; qui ne se rappelle avoir dans sa vie traversé pareille journée? Rien ne manquait à celle-ci et de plus elle avait un attrait particulier, puisqu'elle consacrait en présence de nombreux témoins le succès d'une institution encore déjà, mais passée en de nouvelles mains depuis deux ans environ. L'Institut St-Louis a justifié toutes les espérances et s'est maintenu à la tête des institutions rivales. C'est un établissement en pleine prospérité, grâces au choix heureux des professeurs; et si nous n'avions la crainte d'offenser leur modestie nous citerions deux dames que chacun reconnaîtra quand nous aurons dit que leurs noms rappellent la grâce, l'esprit, le talent, les vertus dont la femme doit toujours offrir la réunion si elle veut voir naître sous ses pas l'honneur, l'estime et les douces joies du foyer.

TEXAS.—Nous avons reçu, par le Maria Burt, des journaux de Galveston, du 19 novembre courant.

Le vote sur le bill de M. Pearce, qui accorde au Texas dix millions d'indemnité, n'arrive que lentement. Le comté d'Harrison a donné 259 voix de majorité contre; Nueces, 10; et Brazoria, environ 50, aussi contre le bill. Nos lecteurs se rappelleront que les retours précédemment donnés d'autres parties du Texas assurent l'adoption de cette mesure. Il règne beaucoup d'apathie parmi la population; le vote est loin d'être considérable.

La sécheresse a été si grande au Texas que la plupart des cours d'eau ont cessé d'être navigables.

Les indiens continuent leurs déprédations dans la partie occidentale du pays. Les tribus vont s'approvisionner dans l'Est, en y faisant force protestations de paix et d'amitié, mais aussitôt qu'elles ont des munitions, elles les emploient dans l'Ouest au meurtre et au pillage.

Le *Galveston News* annonce sur la foi d'un correspondant que la récolte du coton dans les comtés supérieurs que traverse la rivière Trinité, sera au-dessus de la moyenne. Dans les comtés inférieurs, la récolte sera peu considérable. Les planteurs sont déterminés à attendre la crue des eaux pour envoyer leurs produits au marché.

ACCIDENT—On lit dans le *Red River Republican*: Le petit steamer *Abby Allan*, appartenant à M. F. A. Bioseat, a brûlé ces jours derniers près de l'embouchure de la Rivière, avec environ 300 balles de coton à bord. C'était son premier voyage—il n'était pas assuré.

Nous voyons par le même journal que deux sucreries ont été incendiées.

RIO GRANDE—Par le steamer *Yacht*, Thompson, nous avons reçu des journaux de Brownsville jusqu'au 6 de ce mois.

Le *Yacht* a apporté des espèces à diverses maisons de notre ville.

Chronique Locale.

Le recorder Genois a fait dire hier à certains charlatans, se parant du nom de docteur, qui ont l'habitude de couvrir les murs de leurs annonces, qu'ils se trouvaient en contravention avec les ordonnances de police.

Thomas Dean comparaissait hier devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir tenté de faire des choses qui ne se peuvent honnêtement nommer. Envoyé devant la Cour criminelle.

Un warrant d'arrestation a été lancé contre Peter Aledoffer, accusé de traiter ses enfans avec cruauté qui fait supposer de la folie chez lui.

Chas. Smith a été envoyé devant la Cour criminelle, sous l'accusation d'avoir forcé une malle et volé.

James Field, accusé d'avoir volé $2,000, a été renvoyé de la plainte par le recorder Caldwell, le plaignant ne s'étant pas présenté pour soutenir l'accusation.

Patrick Bavigg, accusé d'avoir volé du sucre chez la personne qui l'emploie, a été renvoyé par le recorder Caldwell devant la Cour criminelle.

SUICIDE.—Vincent Roblain s'est suicidé hier dans son domicile, rue Girod, en se jetant dans un puits.

COUR DU MAIRE DANS LA 3e MUNICIPALITÉ.—Harriet Johnson, f. c. l. a été condamnée à 5 heures de prison, à $10 d'amende et aux frais, pour ne s'être pas conformée à la loi qui lui prescrivait d'inscrire son nom, sa profession, etc.

FEUILLETON.

Grangette.

VII.

—Je te jure, Francis, sur la tombe de ma mère, continua Grangette, dont les larmes augmentèrent à ce mot, car elle avait eu sa mère en adoration; je te jure que ce que je vais te dire est la pure vérité. Quand je suis venue à Paris, il y a deux ans, j'étais à la charge de mon oncle et de ma tante, qui sont ou plutôt qui étaient fermiers. Ils n'étaient pas riches, et cependant, confiants dans ma bonne volonté, ils m'ont prêté trois mille francs pour m'acheter ici ce dont j'aurais besoin et me donner le temps de trouver un emploi.

C'est avec cet argent que j'ai acheté les meubles que j'ai, du moins tout ce qu'il me fallait. J'ai trouvé l'emploi que j'ai, mais tu sais que cet emploi ne me rapporte pas grand'chose. Je ne prévoyais pas ce qui devait arriver. J'ai fait ce que font toutes les femmes qui sont dans la même position que moi. Tu connais mon passé, je n'ai pas besoin de revenir dessus. Bref, je ne me suis pas occupée à mettre de côté les mille écus que je devais à mon oncle et à ma tante; et, d'ailleurs, gagnant douze cents francs par an, ce n'est pas en deux ans que j'eusse pu amasser cette somme. Je t'ai connu, je t'ai aimé, je t'aime encore. Tu n'étais pas riche, et l'eusses-tu été, je ne t'aurais pas demandé cet argent, ni pour cela ni pour autre chose. J'eusse mieux aimé mourir de faim. Deux jours après que tu étais parti, mon oncle et ma tante sont arrivés ici ruinés complètement et me redemandant leur mille écus, leur seule fortune désormais. Je les devais, il fallait les rendre. Je les demandai à la maîtresse de mon magasin; les affaires vont mal, elle me les refusa. Je fis venir un marchand de meubles: en vendant toutes mes affaires, je n'en aurais pas tiré huit cents francs. Pouvais-je te demander ces trois mille francs, à toi qui ne les avais pas, qui n'aurais pas pu me les donner, et qui m'en aurais voulu de faire intervenir une question d'argent dans nos relations? Rappelle-toi, Francis, combien de fois, quand nous étions assis là tous deux, tu m'as parlé à cœur ouvert de ta position. Tu m'aimais alors, je me disais toutes tes pensées. Tu me parlais de ta mère, tu me disais comment tu avais réglé ta vie sur votre revenu et les recommandations qu'elle t'avait faites de ne pas te laisser entraîner à des dépenses au-dessus de tes moyens et des siens. Vingt fois tu m'as dit que tu aimerais mieux mourir que faire un chagrin à ta mère. Pour me procurer cet argent, il t'eût fallu l'emprunter, contracter une dette, te créer des embarras, te brouiller avec ta mère peut-être. Pouvais-je consentir à tout cela, moi qui t'aimais? Cependant, il fallait payer; mes parens ne sortaient pas d'ici.

Le besoin chasse toute générosité d'âme. Autant ils avaient été bons autrefois, autant ils devenaient exigeans. Je ne savais où donner de la tête. Je pleurais toute la journée. M. d'Hérion est un client de notre maison, il m'avait fait la cour, je l'avais toujours repoussé. Un jour, il vit que j'avais pleuré. Le soir il se présenta ici et me demanda ce que j'avais. Je ne voulus pas d'abord le lui dire. Il insista, il me prit amicalement les mains, parut ému de mon chagrin, me dit enfin ce que tout autre homme eût dit à sa place. Sans soupçonner le résultat que cela devait avoir, je lui racontai la cause de ma tristesse; il ne me répondit rien et se retira. Le lendemain, qui était le dernier délai que m'avaient accordé mes parens un commissionnaire déposa ici, en mon absence, un petit paquet cacheté. Je l'ouvris à mon retour. Ce paquet contenait trois billets de mille francs et pas un mot. Je regardai l'adresse, elle portait bien mon nom. Il était évident que ces mille écus venaient de M. d'Hérion, qui me les envoyait, n'est-ce pas? avec une grande délicatesse, puisqu'il employait tous les moyens pour que je ne pusse pas faire autrement que de les accepter; il n'y joignait même pas son nom, afin de me laisser libre de ne pas lui en être reconnaissante dans le cas où je voudrais avoir l'air d'ignorer d'où me venait cet argent. Cependant, je ne voulais pas accepter de cet homme une chose que je ne pouvais lui rendre. Je lui écrivis que je croyais avoir tout deviné, que je le remerciais de ce qu'il avait voulu faire pour moi, mais qu'en tout cas, je le priais, au reçu de ma lettre, d'envoyer reprendre son argent.

Cette fois, je serrai les billets dans mon tiroir. Mon oncle arriva. Ce ne fut plus une demande, ce fut une scène qu'il me fit, sur ma réponse que je n'avais encore rien à lui donner. Il cria, il me reprocha de m'avoir nourrie. Il insulta même la mémoire de ma mère, qui, disait-il, m'avait laissée à leur charge. Alors, comme une folle, je courus au tiroir, je pris les trois mille francs et je les lui donnai. Il partit. J'avais la tête trop bouleversée pour aller au magasin ce jour-là. M. d'Hérion vint au reçu de ma lettre. Je lui racontai tout. M. d'Hérion sourit tristement. "Mademoiselle, me dit-il, ne parlons pas du léger service que j'ai été si heureux de vous rendre. Je ne saurais abuser de l'état d'exaltation où vous êtes en ce moment. Permettez-moi seulement de vous voir et d'essayer de vous faire partager les sentiments que vous m'avez inspirés. Demain soir, à dix heures, je vous attendrai au bout de la rue Vivienne. Vous aurez eu le temps de réfléchir et de bien interroger l'état de votre cœur. Vous me direz franchement si je dois espérer ou désespérer." Là-dessus, il se retira, des larmes dans les yeux. C'est un noble cœur. Le lendemain à dix heures, il se trouva sur mon passage, m'offrit le bras, et tu sais le reste. A partir du jour où j'avais accepté de cet homme de l'argent que je ne pouvais lui rendre, je lui appartenais. En un moment je décidai de ma vie, et je me résolus à subir les conséquences funestes de ma position. J'étais incapable de le tromper. Je quitterai Francis, me dis-je, et je pleurai beaucoup.

Le lendemain de cette fatale soirée je reçus une lettre qui contenait ces simples mots:

"Mademoiselle, je voulais votre amour et non pas votre reconnaissance. Pardonnez-moi d'avoir osé espérer un instant me faire aimer de vous, et oubliez tout de moi, excepté que je serai toujours votre ami le plus dévoué."

Je voulais d'abord tout t'écrire, comme je te l'ai dit; mais, redevenue libre, je n'ai pas eu le courage de la franchise, et j'espérai que tu ne saurais rien, et que je pourrais renouer le présent avec le passé. D'ailleurs, tu ne m'écrivais plus, peut-être ne voulais-tu plus me voir. J'ai attendu. Tu es revenu. Tu as tout appris. Tu m'as écrit que tu me quittais: c'était ton droit, tu en as usé, tu as bien fait; je ne t'ai rien répondu, je n'avais rien à te répondre. Voilà toute la vérité, ajouta Grangette, et elle se tut.

Cet aveu sécha ses larmes, comme une justification.

Les différentes émotions par lesquelles Francis venait de passer en écoutant le récit de Grangette lui démontrèrent clairement qu'il aimait la jeune fille, malgré tout ce qu'elle avait fait pour lui, et lui donnèrent la véritable raison des sentimens qui l'avaient ramené à Neuilly, et qu'il avait combattus si longtemps. Cette découverte était faite pour l'étonner, pour l'effrayer même, s'il n'eût pas été, comme nous l'avons dit, de ceux qui obéissent aveuglément aux inspirations de leur cœur.

—Trois mille francs, murmura-t-il; juste la somme que pendant ce temps Adeline mettait à un cachemire.

—Que dis-tu, mon ami? demanda Grangette d'une voix suppliante.

—Rien, mon enfant, fit Maucroix en l'embrassant sur le front. Tu me jures que ce que tu m'as dit est vrai?

—Je te le jure.

—C'est bien. Adieu.

—Je ne te reverrai plus? demanda Grangette avec effroi.

—Si, tu me reverras.

Maucroix alla retrouver son cocher, mais au lieu de se faire conduire rue Castiglione, où on l'attendait, il se fit conduire chez Gérard.

—Il faut que tu me rendes un service, lui dit-il.

—Lequel?

—Il faut que tu me prêtes trois mille francs.

—Quand?

—Tout de suite.

—Diable! Je vais voir si mon père les a; moi, je n'ai que sept ou huit cents francs ici, et encore pour faire un paiement dans deux ou trois jours.

—Je te préviens que je ne pourrai pas te rendre cet argent tout de suite.

—Qu'est-ce que cela fait? Tu me le rendras quand tu pourras.

Et Gérard descendit chez son père.

Francis, resté seul, laissa tomber sa tête dans ses mains et songea profondément. Cinq minutes après, Gérard remonta.

—Voici la chose, dit-il.

—Maintenant, donne-moi du papier et de l'encre.

Maucroix écrivit:

"Monsieur,

"Vous avez eu la bonté de prêter trois mille francs à Mlle Lagrange. Je l'apprends à l'instant et m'empresse de vous les renvoyer.

"Recevez, monsieur, l'assurance de ma reconnaissance personnelle et de mes sentimens les plus distingués.

"Baron de MAUCROIX."

Il joignit à cette lettre les trois billets que venait de lui monter Gérard, la cacheta et mit l'adresse:

"A. M. d'Hérion."

—Fais porter cela tout de suite, dit-il à Gérard.

—Qu'est-ce que cela signifie? demanda celui-ci.

—Je te l'expliquerai cela plus tard. Va.

Alors Francis prit une seconde feuille de papier et écrivit une seconde lettre, mais celle-là contenait quatre pages pleines, et il mit sur l'adresse le nom de la comtesse Adeline. Puis, il embrassa son ami, mit cette lettre dans sa poche et se sauva en disant:

—A demain.

Il remonta dans son cabriolet et se fit conduire rue Castiglione. Seulement, au lieu de monter chez Adeline, il déposa chez le concierge la lettre qu'il venait d'écrire pour elle, en recommandant qu'on la lui fît remettre tout de suite.

—Où allons-nous, notre maître, maintenant? dit le cocher au baron.

—Nous retournons à Neuilly, mon ami, et ventre à terre!

Vingt minutes après, Francis frappait à la porte de Grangette, qui depuis son départ avait gardé la même position. Elle tressaillit en entendant frapper.

—Qui est là? demanda-t-elle avant d'ouvrir.

—Moi, fit Maucroix.

Grangette avait reconnu la voix dans ce seul mot. Elle ouvrit.

—Toi! s'écria-t-elle.

—Oui, moi!

Et dans cette réponse il y avait:

—N'ai-je plus le droit de venir comme autrefois?

—Tu me pardonnes donc? s'écria Grangette.

—Je n'ai rien à te pardonner.

—M. d'Hérion!

—M. d'Hérion? Tu lui devais trois mille francs, je viens de les lui envoyer. Tu ne lui dois plus rien.

Grangette poussa un cri et se jeta dans les bras de Francis.

Le lendemain, Adeline montait dans une chaise de poste et quittait Paris.

Elle était bien pâle.

Avons-nous besoin de dire ce que le baron lui avait écrit, puisque nous avons déjà dit qu'il ne mentait jamais?

Il y a huit jours, Grangette et Francis, tous deux plus amoureux que jamais, dînaient ensemble à Neuilly, comme nous les avons vus dîner au commencement de cette histoire.

Gérard, qui m'a raconté cette aventure, en tirait une conclusion philosophique et vraie sur le cœur humain, conclusion que je pourrais vous dire, mais que j'aime mieux vous laisser le plaisir de tirer vous-même.

FIN. ALEXANDRE DUMAS Fils.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los miembros de la Sociedad [illegible] el domingo proximo 24 del corriente, á las dos [illegible] tarde, en la Logia Perfecta Union No 1, [illegible] salle de Remparts entre Dumaine y San Felipe, para celebrar el aniversario de la sociedad.

Nueva-Orleans, noviembre 20, 1850.
Por orden del presidente.
FDO. DE FUENTES, Secretario.
20 nov

UN buen DESTILLATEUR [illegible] Royale. 20 oct

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI SOIR, 22 NOVEMBRE 1850.

Le marché a été plus animé cette semaine que la dernière; les affaires ont pris de l'importance. La correspondance européenne est venue, ainsi que nous l'avions prédit, démentir les nouvelles données par le télégraphe; le coton a repris faveur.

Nous avons déjà dit, et les avis que nous recevons de la campagne et des autres Etats, viennent chaque jour confirmer cette assertion, que la récolte de cette année n'excéderait pas celle de l'année dernière, soit 2,100,000 balles, du moins en poids. Cette question est d'une importance réelle, car il existe un certain nombre d'acheteurs qui pensent sincèrement que les prix du coton sont trop élevés, tandis que nous professons l'opinion contraire. Nous croyons qu'une récolte de 2,300,000 balles, de poids ordinaire, égale à 2,400,000 des balles de cette année, serait insuffisante aux besoins de la consommation, même aux prix actuels.

Il nous est survenu, samedi et dimanche derniers, une forte gelée, telle qu'il est rare d'en éprouver en Louisiane au mois de novembre. La saison a été marquée par une grande sécheresse; les planteurs se trouvaient en peu en arrière. La conséquence a été que la canne restée debout a beaucoup souffert du froid. Il est impossible de se former une idée bien exacte du dommage éprouvé par l'industrie sucrière, cependant nous avons entendu de bons juges porter à 25,000 boucauts et même plus haut le déficit que subira la récolte actuelle de sucre. On avait pu croire pendant quelque temps à une récolte de 250 à 280,000 boucauts; aujourd'hui, par une variété de causes diverses, le chiffre restera probablement au-dessous de 200,000. Pendant ces derniers jours, le cours des sucres a éprouvé sur notre marché une hausse de ¼ @ ⅜ cts la liv.

Le change s'est amélioré; d'après les mesures prises pour ramener des espèces sur notre place, il y a lieu de croire que ce mouvement favorable continuera. Déjà le steamer Pacific nous a rapporté $400,000 en or.

Le fret est aussi en hausse. Ce fait explique le calme relatif du marché au coton pendant ces derniers jours.

COTON—Arrivées depuis le 11 courant, 29,096 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 13,667 balles—Havre, 5,761—Trieste, 2,171—Brême, 161—New-York, 1,565—Boston, 547—ensemble, 23,872 balles—faisant une addition au stock de 5226 balles, et laissant, y compris le coton à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 117,083 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	29,096	
Arrivé antérieurement,	195,644	224,740
		241,352
Expédié la semaine dernière,	23,872	
Expédié antérieurement,	100,397	124,269
Stock sur place,		117,083

La semaine dernière, le marché se fermait avec une tendance à la baisse, effet des nouvelles défavorables reçues d'Europe le mercredi. Une légère amélioration s'est fait sentir samedi, les ventes du jour ont été de 3,000 balles, à des prix soutenus. Lundi, en l'absence des nouvelles, le marché a repris quelque animation; ce mieux a été affermi par les lettres apportées par l'Africa et qui sans doute contenaient des ordres, puisque le chiffre des ventes s'est bientôt élevé à 10,500 balles. Le lendemain, mardi, ventes de 8,000 balles, les prix plus fermes. Mercredi, les ventes ont diminué d'importance; 2,500 balles ont été prises, mais les prix n'ont pas fléchi. Hier les détenteurs ayant consenti à de légères concessions, il s'est vendu 3,500 B. Aujourd'hui la demande paraissait active, mais la nouvelle d'une baisse de ⅛ @ ¼ d. sur le marché de Liverpool a eu pour effet d'arrêter les opérations. Les ventes de la semaine ont atteint un chiffre total de 30,000 balles, dont la plus forte partie a été prise pour l'Angleterre et la France.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	—
Ordinaire	12½ @ 12¾
Middling	13 @ 13¼
Good Middling	13¼ @ 13½
Middling Fair	13½ @ 13¾
Fair	14 @ —
Fully Fair	14¼ @ —
Good Fair	14½ @ —
Good and Fine	nominal

TABAC—Arrivés depuis le 15 courant, 121 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Londres, 800 boucauts—Brême, 547—New-York, 409—Baltimore, 2—Savannah, 2—ensemble, 1,371 boucauts. Stock en mains et à bord des navires, 10,746 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1850,		14,842
Arrivé la semaine dernière,	121	
Arrivé antérieurement,	2,206	2,327
		17,169
Expédié la semaine dernière,	1,371	
Expédié antérieurement,	5,050	6,421
		10,748

Le marché est inactif; les ventes de la semaine ne dépassent pas 150 boucauts. Le stock presque entier étant passé en secondes mains, les détenteurs le tiennent à des prix très élevés. Nous maintenons nos cours. Tabac en feuilles, inférieur @ ordinaire, 9 @ 10 c—fair @ beau, 10½ @ 11—choix, 11½ @ 12 cts la livre.

GRAISSE—Les principales ventes depuis notre dernière revue ont été 1,539 frequins @ 6½, 150 do @ 7¼, 20 barils @ 7 c. 150 do @ 7¼ et 800 frequins @ 7¼ cts. Les prix n'ont pas varié.

CAFÉ—Il y a eu une bonne demande de café Rio depuis notre dernier rapport, et les ventes de la semaine comprennent 14,500 sacs, y compris un chargement de 6,000 sacs à des conditions particulières. Les prix courent de 10¾ @ 11 cts la livre. La plus grande partie des ventes a été faite au premier prix; quelques lots de vieux café ont donné 10 cts ainsi qu'un faible parti de La Guayra au même prix.

SEL—Des ventes de sel de Liverpool ont eu lieu depuis notre dernier rapport, se composant de 1,000 sacs pris à des conditions particulières; un chargement de 4,300 sacs s'est vendu également à termes, et 500 sacs sel blanchi, commun, à $1 15 cts le sac délivré. En secondes mains l'article vaut 1 12½ @ 1 15 le commun, et $1 25 le sac de fin, sans frais de transport. Environ 3,500 sacs sel des Iles Turques ont produit 62½ cts le sac, et 2,000 boisseaux à 25 cts le boisseau. Un chargement de 750 tonneaux sel de Trapani est arrivé hier, mais on n'en a pas encore disposé.

RIZ—Il n'y a pas eu de changement dans le prix de cet article, et les ventes se sont lentement écoulées à 4½ et 4¾ cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Ces deux articles sont arrivés abondamment et les prix en conséquence ont fléchi. Nous cotons le Beurre de l'Ouest, 10½ @ 14 c—et le Fromage, @ 7 cts la liv. La demande a été bonne.

CHANDELLES—Spermaceti, de New-Bedford & Nantucket, de 41 @ 43 cts—Quelques ventes de chandelles de l'Etoile ont eu lieu de 21 @ 21½ cts.

SUIF—Point de vente depuis notre dernier rapport. Le cours est de 7 cts pour première qualité.

WHISKEY—Durant la semaine dernière il en est beaucoup arrivé, ce qui a donné lieu à une baisse dans les prix, de 4 @ 4½ cts le gallon. Les acquéreurs ont en conséquence acheté librement, et les ventes de la semaine se sont élevées à 3,000 barils, à la clôture les prix s'étaient fixés à 24 et 24½ cts le gallon, rectifié. Quelques ventes de whiskey commun à 23 cts le gallon.

CHAUX—Une cargaison de 1,500 barils, arrivée hier de Thomaston n'a pas encore trouvé d'acheteur;—au détail, de $1 50 @ 1 62½ le baril.

PLOMB—La dernière vente a été faite à $4 50 le quintal.

CHANVRE—Prix nominaux; point de vente.

SACS EN PITRE—Quelques demandes ont eu lieu dans le cours de la semaine, et nous avons connaissance de ventes au montant de 180,000 sacs en divers lots à 8½ cts chaque.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE.—Point de changements dans les prix; les demandes n'ont lieu que pour le détail. Nous cotons les toiles, 13½ @ 13¾ la yarde—les cordes, 6½ @ 6¾ cts la liv.

CHANGE—La négociation du papier éprouve moins de difficultés; le cours s'est amélioré avec l'importation des espèces sur notre place. Nous cotons Sterl. 107 @ 108—Francs, de 5f. 30¾ @ 5f 28¾—Traites sur New-York, à 60 jours, de 2¾ @ 2¼ pour cent d'escompte—A vue, de 1½ @ 1¾ pour cent d'escompte.

FRET—La hausse continue depuis notre dernière revue. Parmi les bâtimens engagés, deux l'ont été pour le Havre à ¾ c—Un pour Glascow, @ 15/32 d.—Un pour Cork, @ 15/32, et un pour Liverpool @ 15/32; les bâtimens anglais prennent @ 7/16 d. Le fret au cabotage a pris quelque activité.

P. S. Depuis que les observations qui précèdent ont été écrites, une dépêche télégraphique annonçant l'arrivée du Niagara nous a donné la nouvelle d'une baisse dans les cotons sur le marché de Liverpool, causée par la détermination prise par les manufacturiers de n'acheter qu'au fur et à mesure de leurs besoins immédiats. L'influence que cette mesure peut avoir sur notre marché ne saurait être d'un grand poids, car de quelque manière que la filature s'y prenne pour faire ses achats, leur importance n'en peut jamais dépasser les besoins du commerce. La question n'est pas là; elle sera résolue du moment où il deviendra hors de doute que l'approvisionnement suffira aux nécessités de la consommation.

SUCRE—Le marché a été très actif samedi dernier; les ventes ont été de 700 boucauts, à des prix pleins. Lundi, la demande a été soutenue par la croyance que la canne devait avoir souffert de la gelée du samedi et du dimanche. Mardi, les nouvelles de la campagne étant venues changer en conviction ce qui n'avait été jusque-là que matière d'opinion, les prix ont haussé de ⅛ cts et les ventes ont été de 600 B. Depuis lors, les recettes ayant été peu abondantes et des nouvelles ultérieures ayant constaté le dommage éprouvé par les cannes, le marché a pris plus de raideur et le mouvement de hausse sur le cours de la semaine dernière peut se coter de ⅜ @ ½ cts. Les ventes totales ont été d'environ 3,300 boucauts, et le cours actuel: inférieur, 3⅞ @ 4—ordinaire, 4⅜ @ 4⅝—fair, 5⅛ @ 5⅜ c—beau, 5⅝ @ 5⅞—choix, 6 @ 6⅜ cts la liv.

MÉLASSE—Le marché s'était fermé sur les prix de 24 @ 24½. Samedi, les ventes ont été de 1,000 barils, aux mêmes prix. Lundi, les détenteurs [illegible] 28 cts la gallon [illegible] 700 barils aujourd'hui, aux [illegible] prix en [illegible].

FARINE—Depuis notre dernier rapport, les prix ont fléchi et les opérations ont été faites sur une plus grande échelle. [illegible]

GRAINS—La demande a été très modérée, les opérations se tenant à l'écart pour attendre que l'approvisionnement soit plus abondant. [illegible] de maïs, pour la semaine, ont été de 8,500 sacs, à des prix variant de 50 @ 55 cts. Dans ce chiffre sont compris 2,000 sacs vendus aujourd'hui à 60 @ 61 cts le boisseau. Avoine, en bonne demande, se vendant de 49 @ 55 cts le boisseau. Bled, cet article n'existe pas sur le marché.

PORC—Point de demande. Au détail, le mess se vend de $11 62½ @ 11 75, un lot de 500 barils, non inspecté, s'est vendu aujourd'hui à $11.

BŒUF—Point de ventes; quelques arrivages ont eu lieu depuis notre dernière revue, les prix sont nominaux; le mess, de $10 @ 10 50, le prime, à $7 le baril.

LARD FUMÉ—La demande a été bonne pendant toute la semaine, et les prix bien soutenus. Les ventes sont d'environ 700 barils plats côtes et épaules, aux prix de 7⅛ @ 7¼ pour les côtes et de 6⅛ @ 6¼ pour les épaules. Jambons, de 6 @ 6½, enveloppés et extra fins, de 8 @ 10½ cts la liv.

☞ N. Vignie, encanteur, vendra aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, pour le compte de la succession Roubieu, une maison en briques à trois étages, vis-à-vis la Bourse St Louis. Une autre maison en briques rue St-Philippe.

Pour le compte de la succession de veuve Barjac. Un beau terrain de cié sur la rue Dauphine, près de l'Esplanade.

AUSSI—Plusieurs terrains d'encoignure dans le faubourg Tremé et quelques beaux esclaves.

☞ Messieurs Bonneval et Béalt, encanteurs, vendent aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis: 150 lots de terre situés à Gentilly. Nous recommandons aux personnes qui désirent acheter des terres bien situées pour jardinage ou vacheries ou maison de résidence, que ces propriétés seront vendues pour clore une société.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public sur la vente qui aura lieu à Bank's Arcade, aujourd'hui, à midi, par Bernard Turpin, encanteur du brick anglais Josephine, construit en fer.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la grande vente, par Vincent & Co, de marchandises de saison, laquelle aura lieu aujourd'hui à 10 heures, à leur magasin d'encan, 43, rue Bienville.

Marié à l'Eglise Ste-Thérèse, jeudi 21 du courant, par Monseigneur Antoine Blanc, archevêque de la Nouvelle-Orléans, JOSEPH MITCHEL à Mlle MATHILDE, fille aînée de James P. Fréret, tous deux de cette ville.

Décédé jeudi soir, à dix heures, M. ARNOLD BODIN, âgé de 37 ans et demi. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille Petre, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce soir, à quatre heures et demie. Le convoi partira de sa demeure, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

Décédée hier soir à 11 heures, à l'âge de 15 mois, MARIE LÉONIDE, fille de E. GIQUEL et de dame M. MONTAULT. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 3 1/2 heures. Son corps est exposé rue de l'Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—
Navire E & F. Perkins, Gilpatrick, pr Londres
Talleyrand, Williams, pr le Havre
Forest King, Hawthorn, pr Liverpool
Brick Major Eastland, French, pr Sacramento City
John A Taylor, Sleeper, pr Philadelphie
Goelette Bonita, Pum, pr Vera Cruz.

—ARRIVÉS.—
Steamship Pacific, Jarvis, de New-York
Steamship Maria Burt, Emeleon, de Galveston
Navire Jas Pennell, Fullerton, de Liverpool
Joe Badger, Sholfield, de Liverpool
Barque Orbita, Sciaccaluga, de Marseille
Paris, Kinney, de l'Ascension
Goelette Oregon, Tenno, de Tampico
Swan Barry, de Mobile
Brick Telegraph Young, de Rattan Island.

—STEAMBOATS.—
B S Mosby, Batchelor, de Yazoo City
J T Doswell, Larime, de la Balize
Sarah Gordon, Andrews, d'Alexandrie
Cuba, Otis, de Mitchell's Bend
Gen Lafayette, Bentley, de Louisville
St James, Hyde, de Shreveport
Alamo, Reed, d'Alexandrie
Texas, Cassonnel, d'Alexandrie
Natchez, Leathers, de Hard Times
El Paso, Beatty, de St Louis

Au bas du fleuve et montant.
Barque Gipsey.

Départs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool	New York	Boston
Niagara, 9 Nov.	4 Dec.	
Europa, 16 Nov		11 Dec.
Arctic, 20 Nov	11 Dec	
Asia, 23 Nov	18 Dec	
America, 30 Nov		25 Dec.

Compagnie de Navigation à vapeur du Lac.

AVIS est par les présentes donné qu'une réunion des actionnaires de la Compagnie de Navigation à vapeur du Lac aura lieu, conformément à une résolution de la direction, lundi 2 décembre prochain, à 4 heures du soir, dans le bureau de E. Rocheroux & Cie, rue St-Louis, No 21, à la Nouvelle-Orléans, à l'effet de discuter et de décider s'il est convenable et opportun de clore les affaires de la dite Compagnie et de dissoudre la dite Corporation, ou de les continuer [illegible] cet objet, et aussi pour se prononcer sur les mesures que le cas où les actionnaires se prononceraient pour la dissolution de la Corporation et la liquidation des affaires de la dite Compagnie. E. BRENAN, Secrétaire. 23 nov—1j

J. FEYTEL

A l'honneur de prévenir ses anciens amis et le public en général que décidé à se fixer d'une manière permanente à la Nouvelle-Orléans, il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues Chartres et Conti, vis-à-vis de son ancien établissement, un magasin de bijouterie et horlogerie où il déballe en ce moment un assortiment d'articles de sa partie, tels que: montres d'or Lepine, Tobias et French, du argent, chaînes de sûreté et chaînes de gilets or, épingles et broches diamant, rubis, perles et pierres fines, bagues du, services de table et à thé en argent et vermeil, à filet et simples, etc. etc., le tout garanti au meilleur titre.

Son choix de pendules et candélabres se recommande à l'attention des amateurs et n'est inférieur à aucun des articles importés en ce genre jusqu'à ce jour.

Il continuera comme par le passé à s'occuper des réparations en tous genres, dans toutes les branches de l'horlogerie, de la bijouterie et se flatte que la confiance qu'on a bien voulu accorder à ses anciens travaux ne lui fera pas défaut. 23 nov—1m

BOUTEILLES—Reçu par le navire Caroline & Mary Clark, du Havre: 300 paniers bouteilles vides. 500 dame-jeannes de trois gallons, à vendre par THOMAS PINET & Co, 23 nov 29 rue Conti

EN débarquement du navire Caroline et Mary Clark du Havre, le soussigné offre à vendre 4 tonneaux contenant 40 meules Gruyère Suisse. 75 caisses fromages Tête Maure. DOMINIQUE LANATA, 23 nov No 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux: 300 boites, 6,000 demi boites et 1,200 quarts de boites sardines à l'huile; 56 boites petits pois, 100 demi do; 100 demi boites cèpes à l'huile, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 23 nov En liquidation, 35, rue Natchez.

BOUCHONS—180 balles bouchons de diverses qualités, dimensions assorties, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 23 nov En liquidation, 35, rue Natchez.

ARTICLES DIVERS—500 quarts et 600 huitièmes barriques vin de Sherry, 1,000 quarts vin de Porto, 30 quarts eau-de-vie d'Espagne, 20 demi pipes eau-de-vie Castillon, 40 1/4 do, 5 pipes genièvre, dans les magasins de la douane, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 23 nov En liquidation, 35, rue Natchez.

VIN BLANC—12 barils vin Sauterne, article très supérieur, en magasin et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 23 nov En liquidation, 35, rue Natchez.

VIN ROUGE—100 barriques vin de famille, 100 caisses vin rouge supérieur, en magasin et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 23 nov En liquidation, 35, rue Natchez.

HUILE D'OLIVE—En débarquement de la barque Barde Orbita, capitaine Sciaccaluga, de Marseille: 600 paniers et caisses huile d'olive 24 onces, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 23 nov 27, St-Louis.

BEURRE DE GOSHEN—12 frequins beurre frais, actuellement en déchargement et à vendre par J. W. STANTON & CO, 23 nov Coin Magasins & Lafayette

FAYENCE—50 mannes fayence anglaise, bien assortie, pour les marchés du Mexique, attendues par le navire Ticonderoga, de Liverpool, à vendre par BERNARD TURPIN, 13nov No 90, Vieille Levée.

TAPIS DE TABLE—200 tapis 3/4 en laine frappée, dessins nouveaux; 150 tapis 3/4 en laine frappée, dessins nouveaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, rue de Chartres

GELATINE—2,000 livres gélatine à l'usage des confiseurs, restaurateurs et chapeliers, qualité très supérieure, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres.

VINS FINS—Vins de Madère "Old Particular", de Londres, de Sherry, de Porto, en quarts et en huitièmes, à vendre en douane, par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres.

EAU-DE-VIE d'Alexandre Seignette et de Saintonge, 4me preuve, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, Chartres, au Premier.

VINS DE BORDEAUX—Au débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux, 60 barriques vin de Montferrand; 51 demi-barriques vins blancs de choix; 8 barriques vin rouge de propriétaire, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 13nov 36, rue de Chartres

EN débarquement du navire Sabattis et à vendre par les soussignés: 80 barr. vin Montferrand; 60 do Ch Bernon. 5/2 pipes cognac Léonard, 4me preuve; 16 4 do de 36 barils vinaigre; 6 balles bouchons assortis. QUERTROUZE & LANDRY, 13nov 85, rue St Louis.

CHARBON—CHARBON.

EN VENANT près de la Poste, [illegible] qu'il y a un entrepôt de CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la première porte après la rue Royale, où l'on trouve constamment du charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Cannel américain et de l'Anthracite; à vendre à la convenance des acheteurs. 20 oct ☞ M. BEAN, WILLARD & CO.

CHARBON—100 boucauts charbon anthracite, venant d'être reçus et à vendre à l'entrepôt de la ville, No 77, rue de la Douane. 14nov—3m McBEAN, WILLARD & Co.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 22 novembre 1850.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 14 novembre 1850.
Ordonnance relative aux voitures.

1—Il est ordonné par le Conseil Général de la Nouvelle Orléans qu'à partir de l'adoption de cette ordonnance, le maire peut accorder des licences pour des voitures à quatre roues ou barouches, tirées par deux chevaux (non des cabs), lesquelles ne seront pas tenues d'avoir leurs numéros peints sur les lanternes ou derrière la voiture, comme l'exige l'ordonnance du 23 décembre 1846. Bien entendu que le numéro de chaque voiture sera gravé sur une plaque en cuivre en chiffres d'un demi pouce, laquelle plaque devra être assujettie au ressort de la voiture au dessous. Bien entendu aussi que les cochers de ces voitures ainsi autorisées ne pourront pas stationner près des places publiques ou dans les rues ou dans aucun autre lieu pour trouver de l'emploi. Ces voitures seront tenues dans la cour ou l'écurie du propriétaire et ne seront louées que là.

2o—Il est de plus ordonné que les voitures ainsi autorisées paieront la taxe ordinaire et seront soumises à toutes les ordonnances réglant la police des voitures; et que pour toute contravention à une des clauses de la présente ordonnance il sera imposé une amende de $25 pour la première contravention, et une amende semblable ainsi que la forfaiture de la licence pour une seconde contravention.

3o—Il est de plus ordonné que le prix d'une course, de l'hôtel St Charles au chemin de fer de Pontchartrain ou pour toute distance semblable, sera de cinquante cents par personne avec une somme additionnelle de 10cts pour chaque malle; mais les conducteurs n'exigeront rien de plus pour les sacs de nuit, valises ou autres effets semblables. De l'hôtel St Charles au débarcadère des steamboats ou pour toute distance semblable, le prix d'une course sera de trente cents par personne et de dix cents en plus par malle.

4o—Il est de plus ordonné que toutes les amendes imposées par cette ordonnance, pourront être recouvrées par devant une Cour de juridiction compétente par la municipalité où le délit aura été commis.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, président.
Approuvé le 20 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
23 nov L. A. ST. CERAN, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le 22 novembre 1850.
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance du 14 novembre 1850.

Résolu que l'art. 25 de l'ordonnance intitulée Ordonnance pour régler la police des drays, charrettes, voitures, cabs et autres véhicules de louage ainsi que la police des voitures particulières et pour régler les licences des dites voitures, etc., approuvée le 29 décembre 1846, soit amendée de la manière suivante:—trois au lieu de quatre barils de mélasse,—cinq au lieu de quatre barils de porc ou autres provisions salées,—dix au lieu de huit barils de charbon—dix au lieu de huit barils de patates et de pommes,—dix boites au lieu de sept boites de tabac,—vingt cinq au lieu de vingt saumons de plomb et que toute ordonnance ou clause à ce contraire soit et demeure abrogée.

(Signé) J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 20 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
23 nov L. A. ST CERAN, Commis

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION,

No. 13, RUE ST-CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes
☞ PRIX D'ENTRÉE—25 cents; billets de famille pour la saison $2.

CETTE collection de peintures comprend nombre de chefs-d'œuvre d'art récemment reçus d'Europe [illegible]

L'exhibition sera ouverte de 9 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—1m

A. D. Grieff et Co,

Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires,
MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, ET AGENTS
Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,
Nos 38 et 42 rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée, Nouvelle-Orléans.
A. D. GRIEFF, A. KIRKSTAND, W. M. GREENWOOD. 16nov—1m

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS et CHAPEAUX—1,200 caisses en magasin et en déchargement du navire Living Age, comprenant un assortiment complet de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, convenables pour la saison, à vendre à bas prix par FROST & Co, 16, rue des Magasins

RAFFINERIE BELLECHASSE—Sucre en pain, [illegible] sucre clarifié en barils [illegible] à vendre par JUAN Y DE EGANA, 23nov 47 Bienville

COGNAC—VINS—500 demi, quarts et huitièmes de cognac, diverses qualités, et d'importation directe; 600 caisses vin Claret, 300 do do [illegible] en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

TABAC à chiquer et cigares—[illegible] cigares de la Havane, diverses qualités; 150,000 do Cuba Plug; 500 boites tabac à chiquer de Kentucky et de la Virginie, diverses qualités et diverses marques, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

DIVERS—1,500 demi-boites et quarts de boites sardines à l'huile, fraîches; 500 boites, demi do et quarts de raisins frais, idem; 100 figues fraîches, 20 quarts de bœuf fumé; 50 boites cornichons et sauces assorties, [illegible] London Porter, 20 caisses [illegible] DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

DIVERS—50 tierces jambons dits Sugar Cured, [illegible] 100 barils cranberries [illegible] DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

TOILE à emballer le coton, cordes en rouleaux et ficelle—150 pièces toile à emballer; 600 rouleaux corde de chanvre et 3,500 livres ficelle, en magasin et à vendre par DUNBAR & BUCHANAN, 22, rue Gravier

AVIS aux dames qui vont aux théâtres, aux concerts ou en soirée: Passez chez C. M. SIMPSON, No 30, rue du Canal, et vous y verrez la COIFFE à la Jenny Lind, pour se mettre à l'abri de l'air froid de la nuit. 20 nov

AVIS—Le public est par le présent notifié de ne pas négocier une traite tirée par G. Grevenberg sur Darby & Tremoulet et payable à trois jours de vue, à l'ordre de James Bach, de la somme de huit cent cinquante piastres. L'objet pour lequel ladite traite a été tirée n'ayant pas été rempli, le paiement en a été arrêté. 21nov—3f DARBY & TREMOULET, 34, Rue Bienville.

PENSION DEMANDÉE—Un monsieur Anglais désire trouver la table dans une famille française, ou dans une maison où l'on parle le français. S'adresser par écrit à la boite T. No 50, à la Poste. 21nov—1f

A LOUER—La maison en briques et à trois étages, située rue Conti, No 183, convenable à une grande famille. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à Fco. PUIG Y PUIG, 21nov—15f 98, rue Commune

A LOUER—Le magasin en briques et à trois étages, neuf, situé, rue de la Nlle-Levée, entre Crossman & Canal, vis-à-vis la nouvelle Douane. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à Fco. PUIG Y PUIG, 21nov—15f 98, rue Commune

EN débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux—100 barriques vin rouge de famille, 30 do vin vieux, 800 livres lentilles, première qualité, à vendre par JEAN FISSE, 20 nov encoignure Royale et St-Pierre

Marchandises pour le Marché Mexicain.

PLATILLES, Britannias, Creas, Estopillas, Listados, toiles à drap de Russie, coutils, toiles d'Irlande, de Courtray, du Nord, Linons, toile à drap blanche, Dowlas, Huckabacks, Linge de table, &c., à vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 20 nov 96, rue Gravier.

INDIENNES bleues et impériales pour exportation—30 balles indienne bleu de marine et blanches, 40 do impériales supérieures, de 4/4, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 20 nov 96, rue Gravier.

CHAMPAGNE de N. H. Schreider—Nos prix pour cet article véritable, est réduit à $14 le panier à vendre par W L CUSHING & Co, 15nov 55 rue Commune

MORUE FRAICHE—En caisses de 100 livres, à vendre par W L CUSHING & Co, 15nov 55 rue Commune

CAPSULES—4 caisses capsules cannelées, en débarquement de la barque Arendal et à vendre par BERNARD TURPIN, 15nov No 90, Vieille Levée.

VIN—En débarquement du navire Océana de Bordeaux, 20 barriques vin de Pauillac, 30 barils vin blanc Haut Sauterne. A vendre par X. LAMBERT, 11nov 62, rue Magasins

H. BONNABEL, Droguiste, rue Tchoupitoulas, vient de recevoir un excellent article de Pâte de jujube, pâte de jujube-réglisse, Gomme cristallisée, pâte de guimauve, Pastilles de Cayenne, Do de menthe poivrée, &c, &c. 18nov

H. BONNABEL, Droguiste en gros, offre à vendre à des prix très modérés, un assortiment complet de drogues, produits chimiques, appareils de chimie, &c, &c, choisis par lui même l'été dernier, en Europe et dans le Nord des Etats-Unis, tels que: Supports pour cornues, Machines électriques, balances et poids, Boites à médecines pour familles ou navires, Spatules balances, lancettes de toute espèce, Instruments en corne pour pharmaciens, Sangsues artificielles, &c, &c. 18nov

M. REICKENDORF, récemment nommé agent à la Nouvelle Orléans et pour le Sud, de la poudre magnétique de E. LYONS, pour la destruction des rats, fourmis, mouches, moustiques et autres insectes, ainsi que des pilules de Lyons, pour la destruction des rats et souris; désirant faire connaître la propriété de cette précieuse découverte, offre de débarrasser les maisons, les bateaux, etc. de tous ces insectes pour un temps donné. Il ne prend rien pour sa peine. Le prix de la poudre seulement est exigé et employé devant les personnes. Cette poudre ne contient aucun poison et peut être employée sans crainte, dans les garde-mangers, cuisines, etc. L'effet est évident cinq minutes après l'application. Les personnes désirant les services de M. R. sont invitées à faire leurs demandes avant 9 heures du matin, ou de 3 à 5 heures du soir, de vive voix ou par lettre, à A. REICKENDORF, 9 rue Canal, au premier. Conditions:—Comptant. A vendre chez J. WRIGHT & CO., 20 oct—3m 151, rue Chartres.

6 PIECES [illegible] en soie d'Italie, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 11 nov No 9 et 10, rue Jefferson

M. de Vriès, PROFESSEUR DE CHANT.

M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et il se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—20f

CHANGEMENT DE DOMICILE.—C. REDON, forcé de quitter le local qu'il occupait, au coin des rues Douane et Chartres, à cause de l'état du bâtiment qui menaçait de s'effondrer, a transporté son magasin au No 29, rue de Chartres. Il espère que le public lui continuera le patronage qu'il lui a toujours accordé. 19 nov—6f

DEMANDE D'UNE GOUVERNANTE.—Une place avantageuse est offerte à une dame française, qui pourrait donner des leçons de musique et de langue française, et s'employer comme gouvernante dans une petite famille de la plus haute respectabilité, demeurant dans une ville de l'Ouest. On exige les meilleures recommandations. S'adresser à Kennedy & Foster, 75, rue Tchoupitoulas. 19 nov—6

AVIS.

A. DELAMARE & NADAU DU TREIL, 26, rue St-Louis.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public en général, que nous avons formé, sur cette place, à partir du 20 de novembre (présent mois) une maison de commerce, sous la raison de A. DELAMARE & NADAU DU TREIL, qui continuera le même genre d'affaires de l'ancienne maison A. Delamare, et les sollicitons de nous continuer leur confiance.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1850.
23nov A. DELAMARE & NADAU DU TREIL.

A LOUER, Grande résidence, Ecuries, etc.

Une grande résidence très agréable, (No 295) faisant face à la rue Bienville, située entre les rues Robertson et Villeré. Le terrain mesure 60 pieds de face sur 150 de profondeur. La maison contient quatre grandes chambres, deux cabinets, deux caves, galerie, cuisine, quatre chambres à domestiques, écuries, remise, jardin, cour, etc. etc. Cette belle propriété conviendrait plus particulièrement aux personnes qui tiennent des voitures, drays, charrettes, chevaux, etc., et qui vendent du lait. Pour plus amples détails, s'adresser à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse, à 22 nov G. DEFERIET.

A LOUER PRESENTEMENT.

Le Magasin à trois étages avec installation de gaz, situé rue de Chartres, No 114, entre Conti et St Louis. S'adresser à J. B. BLACHE & Co. 7nov—12f No 77, rue de Chartres.

CHAUX—205 barils fraîche des carrières du Cap Girardeau, en débarquement du steamer "Pacific," à vendre par P. H. MONSSEAUX, au marble yard, rue St-Louis. 22 nov—4

NEGRES—On demande à louer pour une roulaison dix nègres accoutumés au travail d'une habitation, pour lesquels on donnera $40 par mois. S'adresser à A. BONNEVAL, No 4, Passage de la Bourse près la rue de la Douane. 19 nov—6f

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane, Seconde Municipalité, 13 novembre 1850.

A partir du 17 courant, cette Banque escomptera, mais seulement deux fois la semaine, au lieu de tous les jours, c'est-à-dire le MARDI et le VENDREDI. Les jours d'offre sont les lundi et jeudi. Le bureau s'assemblera à 8 heures du matin, le mardi et le vendredi, et les réponses seront faites à midi. Par ordre de la direction, 14 nov R J PALFREY, Caissier.

Banque du Canal,

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1850.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu, dans ses bureaux, lundi, le 2 décembre prochain de dix heures du matin à deux heures P. M. 13 nov—td SAM C. BELL, Caissier.

WHITE HALL, Rue St Louis, No 44.

Ouverture d'un grand Salon et Restaurant POUR LES DAMES.

LES soussignés [illegible] WHITE HALL [illegible] samedi 16 novembre [illegible] 13nov—a S. VIOSCA & Co.

WHITE HALL, RUE ST-LOUIS, No 44.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'à partir de samedi 16 novembre, un grand lunch sera servi tous les jours dans leur café restaurant, au rez de-chaussée. Le lunch commencera à 10 heures et demie et finira à midi et demi. 13 nov—a S. VIOSCA & CO.

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre. Egalement sur des marchandises convenables expédiées à Benj H. Field, de New York, à M Field Fowler, à Boston, ou à Osgood Field, à Londres. W. F. VREDENBURGH & Co, 18 nov—1an 29 Vieille Levée

A VENDRE

UN Café et Grocerie, situé à l'encoignure des rues Levée et du Port, 3me Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientèle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en tient un autre à Algers.

Conditions—Le prix devant être fixé à l'amiable, l'acquéreur en paiera un tiers comptant et donnera ses billets avec un bon endosseur, à trois et six mois de date, pour les deux autres tiers.

S'adresser sur les lieux. 13nov☞

Grocerie à vendre.

CET établissement, situé au coin des rues de la Course et St Jean Baptiste, dans la seconde municipalité, est très bien achalandé et fait de bonnes affaires. Le stock de groceries, liqueurs, vins, fourrages et marchandises sèches est bien choisi et considérable. La maison est louée à bail, et le bail a encore trois ans à courir. L'acquéreur pourra n'acheter que le bail et la pratique de l'établissement, et telle partie des marchandises qu'il jugera convenable selon ses moyens pécuniaires. S'adresser sur les lieux. 1nov—7f

Bureau de Courtage!

☞ HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèque, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 29oct—1m

A VENDRE—En débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux:
75 caisses fruits assortis à l'eau de vie.
50 do cerises à l'eau de vie
30 do abricots do do.
30 do poires do do.
50 do prunes do do, à vendre par
11 nov F ROUMIEU.

A VENDRE—En débarquement du navire Océana, de Bordeaux: 6 pipes eau de vie d'Armagnac. 40 barriques vin rouge Montferrant. 11 nov F ROUMIEU.

EN débarquement de l'Océana, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge bon ordinaire. 50 caisses vin rouge do; 2 futailles sel, à vendre par L MAJESTE & J CLAUZURE, 11 nov 60 Vieille Levée, entre St-Louis et Conti

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 30 barriques vin rouge bon ordinaire. Par L. MAJESTE & J. CLAUZURE, 60, Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 19 oct

FROMAGES DE GRUYERE.

PAR le navire Old England, 30 meules Gruyère, première qualité, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 9 nov 103, rue Royale

VINS ORDINAIRES—En débarquement du navire Arendal, de Bordeaux, 300 barriques vin Montferrand, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 5nov 103, rue Royale

VINS, EAU DE VIE ET BOUCHONS—En débarquement du navire Marshall Ney, de Bordeaux: 30 barriques bon ordinaire, St-Julien; 71 demi pipes, quarts et huitièmes eau de vie. 13 balles bouchons assortis, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 5nov 103, rue Royale

VINS en caisse—En débarquement du navire Sabattis, de Bordeaux: 500 caisses vin St Julien, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 11nov rue Royale, 103.

FARINE—500 barils superfine; BEURRE—200 frequins, de l'Ouest, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 22 nov 15, rue Tchoupitoulas.

LANGUES DE BŒUF—40 barils langues fumées et salées, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 22 nov 15, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE DE GRUYERE—En débarquement du navire Caroline & Mary Clark, du Havre: 40 meules de fromages de Gruyère frais, 160 demi fromages de Neufchâtel, à vendre par DUNTZE & HEN, 9nov Encoignure Royale & Conti.

BŒUF—En barils, demi et quarts, marque de Davis, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 22 nov 15, Tchoupitoulas.

PORC—25 barils rump, JAMBONS—75 tierçons, sous enveloppe, GRAISSE—300 barils, de choix, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 22 nov 15, Tchoupitoulas.

BLANC DE PLOMB—De la Manufacture de Wetherill, à Philadelphie—Les soussignés, agents pour la vente des produits de cette manufacture, ont à vendre un grand assortiment en gros et au détail. R. J. HART & CO.

VINS—EAUX DE VIE—20 barriques et 20 demi-barriques vin de Marseille, Bergasse; 40 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc.
40 do do Macau Médoc,
25 do do Cantenac;
30 do do Graves Blanquefort,
10 do do Vertheuil 1844,
20 do do St. Julien 1844,
30 do do Chateau St. Corbian 1842
4 do do Haut Brion, 1840
4 do do Clerc Milon, 1844
3 do do Grand Leoville, 1841
80 barils vin blanc Haut Sauterne;
4 do do do 1842
5 demi-pipes cognac Martell, de preuve;
10 quarts do do do do
10 huitièmes do do do do
5 demi-pipes do Barthélemy, de do
15 quarts do do do do
25 do do Daniel, 1re do 1834
20 do do Martell, 1re do 1834
7 do do J. S. Chev, 1re do 1834
34 do do Hy. Salmon, 1re do [illegible]
11 do do do [illegible]
5 barils do do [illegible]
2 do et 2 1/4 do J. [illegible] 1798
A vendre en magasin par B. TALAMON, 8nov 104, rue Royale

SARDINES—6,000 demi boites sardines à l'huile, Aug. Gillot & Co; [illegible] B. TALAMON, 8nov 104, rue Royale

AVIS D'ÉLECTION.

LES électeurs qualifiés du Troisième District Représentatif de la paroisse d'Orléans s'étendant du milieu de la rue Julia au milieu de la rue du Canal jusqu'au Lac, sont par le présent notifiés qu'en vertu d'un writ d'élection à nous adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu dans le dit district, le samedi 23 du courant, pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. Henry A. Bullard, Représentant de la Législature de l'Etat pour le dit district.

Les polls seront ouverts de neuf heures du matin à six heures de l'après-midi, aux précincts qui seront établis, et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 23 janvier 1847.

Les élections seront tenues et les retours faits en duplicata et remis au shérif, conformément à la loi. Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, ce 11eme jour de novembre 1850. JOHN L. LEWIS, 11nov—1d Shérif.

CONSEIL-GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Séance du 11 novembre 1850.

Résolu que pour l'élection qui doit être tenue samedi le 23 courant, dans le but de nommer un représentant du 3e district à la législature, en remplacement de l'hon. H. A. Bullard, démissionnaire, les polls seront établis dans les endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers ci-après désignés:

5e WARD,—Au Dépôt de la Pompe No 2, rue Tchoupitoulas, au coin de Natchez—MM. Wm. F. Plower, Wm. E. Seymour et Wm. H. Fearns, commissaires; MM. W. T. Spragg et Wm Burke, greffiers.

6e WARD.—Au Dépôt de la Compagnie des Tuyaux de la Louisiane au coin des rues Carondelet et Perdido—MM. R. B. Sykes, S. Shakespeare et R. W. Powell, commissaires, MM. C. de Bruon et J. Davis, greffiers.

7e WARD—Au Dépôt de la Pompe No 14—MM. James Lindsey, Wm. Mairain et H. C. Vontagen, commissaires, MM. G. W. Dillard et W. L. Cushing, greffiers.

Signé J. M. VANDEGRIFF, Président.
Approuvé le 16 novembre 1850.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mess. McDowell & Co à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Belfast. 26 oct—☞ McDOWELL, MILLS & CO.

F. FRYER,

Encoignure Royale et Bienville et Chartres, 51.
Ouverture Générale DE SES DEUX MAGASINS, Le lundi, 18 novembre.

MME FRYER a l'honneur d'informer les dames que, restée la dernière à Paris pour obtenir les plus belles et récentes nouveautés, qui ne peuvent être achetées qu'à l'ouverture de la saison, elle leur offrira en vente le choix le plus complet, le plus riche et le mieux assorti qui ait paru à la Nouvelle-Orléans.

Mme Fryer est convaincue que les dames de la ville et de la campagne en venant visiter ses magasins lui accorderont la juste satisfaction que sa haute réputation de bon goût lui a toujours méritée.

Les dames connaissent assez l'assortiment que Mme Fryer apporte chaque année pour qu'elle se croie dispensée [illegible] de faire la nomenclature des articles [illegible] vente. Ne négligez pas, mesdames, de venir voir ses jolis chapeaux, ses capotes [illegible] ses petits bonnets coquets, que vous ne trouverez que chez elle. 1 nov—1f

Maison de confection

CHAPEAUX, Robes, Mantes et Mantelets et pour garnir habillements d'enfant. Mme LUSSAN annonce a ouvert son magasin de modes et un atelier de confection au No 101, rue Royale. Sa maison est bien connue pour le bon goût des habillemens d'enfant, les gardes robes, capotes, etc.

BALS masqués—Grand assortiment de costumes, pour dames et pour hommes [illegible] pour bals et société.

☞ On demande de bonnes ouvrières 4 nov—3m

Le magasin de modes et nouveautés de Madame C. Gerber

est maintenant rue Royale, encoignure Toulouse, No 161—Elle a l'honneur d'informer les dames et le public qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de modes nouvelles et articles de fantaisie du dernier goût. [illegible]

Fashionable Store,

Encoignure des rues St-Charles et Commune.
Ouverture de hautes nouveautés d'hiver

J. DUCOURNAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a reçu par les navires Beatrice, Charlemagne et Old England, du Havre, une grande partie de son assortiment d'hiver, le complément est attendu par le navire Acadia.

Draperie. Drap noir extra fin, do en couleurs variées, Casimir noir uni, do à côtes, do [illegible] Do grain de poudre, [illegible] leurs, forts, demi-forts et légers [illegible]

Etoffes à Gilets. Casimir noir brodé, do couleur, do en velours, cachemires de tout genre, velours [illegible] de grenadine, do satin noir [illegible] fleurs, satin noir façonné [illegible] valencias [illegible] de brodés lame or et argent [illegible] blanc peluches unis et à fleurs [illegible]

Cravattes Assorties. Cravattes satin noir, do taffetas [illegible] gros grains, do fantaisies [illegible] quelques douzaines cravattes [illegible] écharpes satin noir, do en couleur.

Habillements Confectionnés. Paletots ouatés et non ouatés [illegible] redingotes de toutes couleurs, habits [illegible] noirs et couleurs, manteaux [illegible] toutes les formes et d'un grand [illegible] assortiment complet de chemises toile [illegible] de toute grandeur, caleçons [illegible] flanelles, do en coton, guêtres [illegible] et couleurs variées gants [illegible] fleurets, mouchoirs de batiste [illegible] noirs et blancs.

[illegible] quelques douzaines supérieures, &c, &c.

Les personnes qui m'avaient [illegible] commandes sont prévenues [illegible] avec soin et est prêt à leur être [illegible]
J. DUCOURNAU, 5nov—1m Enc. St-Charles et Commune.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS. H. HUARD.

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés [illegible] de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère [illegible] 25oct—1m H. HUARD.

Changement de domicile

LES SALONS DE GUTH si favorablement connus, sont transférés dès AUJOURD'HUI 23 NOVEMBRE, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Conti, Nos. 85 & 87, où M. Guth serait heureux de recevoir ses anciens amis et clients.

La grande réputation et l'immense succès obtenus par cette Bière de la Louisiane, sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer un article supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici au Sud, et qui n'est surpassé par aucune brasserie du Nord, ni de l'Europe.

Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti, No. 87. 14nov

A LOUER.

UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de toutes parts et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie; il a 900 pieds de face sur le chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Marigny, sur une profondeur de près de 800 pieds. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire Fco. Courbet, rue Claiborne No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.

Nota.—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent, mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—30

A VENDRE—Nouvellement reçu par le brick Marshall Ney, de Bordeaux:
20 barils eau de vie de Cognac;
15 caisses eau de noix, première qualité
20 fromages Rocquefort;
500 demi boites cèpes à l'huile,
25 barils vin blanc;
200 milliers de bouchons
200 livres de champignons, par caisses de cent livres chaque.
JEAN FISSE, 30 oct—a Encoignure Royale et St-Pierre

P. MALLARD,

No 67, RUE ROYALE.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice du Havre: MEUBLES—Secrétaires, fauteuils, prie dieu, canapés, tête-à-tête, do marquises, consoles, jardinières, etc.

RIDEAUX—stores, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., Objets de fantaisie et d'art; papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminée, vases, flacons, coupes; Services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcelles, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine; article tout nouveau.

SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, encadrées.

TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc. aux prix les plus modérés.

☞ Bals et soirées—On trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses. 18 oct—☞

Osnaburgs, Linsey, Kersey, etc.

110 Balles osnaburgs de coton, div. marques, 20 do linsey de laine, 20 do kerseys du Sud et du Nord, 11 caisses [illegible] 13 balles jeans du Kentucky; 1650 paires de couvertes; 300 douzaines chaussures de laine, à vendre par JOS. H. PALMER & CO., 12 nov 47, rue du Camp.

Groceries, Vins, Liqueurs, etc.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert ce jour une grocerie pour la vente en gros et en détail, au No 5, Nouvelle-Levée, entre les rues de la Douane et Bienville, où l'on trouvera tous les articles appartenant à cette branche d'affaires.

Le plus grand soin sera mis à la fourniture des ordres pour la campagne, ainsi bien que pour celle des familles, pour la ville, et tous les articles seront garantis tels qu'ils seront représentés.

Le soussigné espère, par une attention toute particulière, et le désir de bien faire, mériter le patronage qu'il sollicite du public. E. JOHNS, No 5, Nouvelle Levée

[illegible] CHARLES ALEXANDRE [illegible] B. DARBY, 117, rue St-Philippe.

PIANOS.

A. PERIER, 310, rue Royale, entre Ursulines et St Philippe.

DE retour de France, où il a fait construire un grand nombre de Pianos dans les ateliers de PLEYEL, ERARD et DERAIN, offre au public un choix d'instruments réellement hors ligne.

Fabrique de Pianos mécaniques.

A. Perier fait fabriquer dans ses ateliers de la rue Royale, des Pianos-Piccolo, avec un seul clavier à sept octaves, sans orgue ni adaptation, sur lesquels on peut, sans être musicien, exécuter de grands morceaux d'opéras et les airs les plus nouveaux.

Ces Pianos ne doivent pas être confondus avec les Pianos orgue, à deux claviers et à deux pièces s'adaptant au piano ou orgue, et qui permettent d'exécuter des morceaux sans aucune connaissance de la musique.

Ces derniers instruments seront aussi fabriqués dans ses ateliers, et il les fournira aux importateurs à des prix modérés.

PIANOS HARMONIUM à 12 registres, AVEC ANTIPHONEL.

Dont le mécanisme offre plus d'avantages à l'exécutant que les pianorgues à deux claviers.

Piano-orgue à Harmoniphon.

A l'aide duquel on n'a besoin pour exécuter la musique d'Eglise que de savoir lire les numéros.

Pianos de salon à percussion, sans corde et sans danger de se déranger, avantage précieux dans les climats humides, où les pianos de faible construction, exigent des masses de fer pour résister au tirage des cordes [illegible]

Les personnes qui ont de véritables pianos de Pleyel et Erard, et dont elles voudraient se défaire, pourront les changer contre des pianos système en fer complet.

A. PERIER, rue Royale, No 310, entre Ursulines et St-Philippe. 6nov—☞

Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le dernier lundi, 25 du courant à son bureau, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. 7nov—25a P. J. FORSTALL, Secrétaire

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale et devant Banque de l'Union. C. ROSELIUS, C. W. E. LEVASSEUR, F. B. d'AQUIN, A. D. CROSSMAN, 5nov—☞ Exécuteurs Testamentaires.

ASSOCIATION.

M. RUDOLF SCHWARTZE a été admis comme un associé dans notre maison de commerce, à dater du 16 octobre 1850. 7 nov—1m GEORGE GREEN & BROTHER.

NOUVEAU MAGASIN.

J J SAINT-CYR informe respectueusement les dames de la Nlle-Orléans qu'il arrive de Paris avec un grand assortiment de nouveautés qu'il ouvrira lundi prochain, 11 novembre 1850. 6 nov—15f Rue Bourbon, No 271, entre Dumaine et St-Philippe.

Victor Hébert

149, RUE DE CHARTRES.

L'ALMANACH de la Louisiane pour 1851—A vendre en gros et en détail. Almanach—Memento de Cabinet pour 1851. Agenda de poche. Almanachs illustrés et de fantaisie. 7 nov—1m

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES.

REÇU par le navire Old England, du Havre—600 volumes de romans magnifiquement illustrés français, par les meilleurs auteurs, à 10, 15, 20, 25, 50 cents le volume. 7 nov 1m

Victor Hébert

149 RUE DE CHARTRES

REÇU par le navire Old England, du Havre, plus de 6,000 rouleaux de papier peint ordinaire, de fin, fin et doré, tous de nouveaux dessins, à des prix EXCESSIVEMENT RÉDUITS. 7 nov—1m

Coton en Bobines d'Alexander.

LES soussignés, agents pour la vente de ce fil supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement. H. BOYLE & CO., 16nov—6f 47, rue de la Douane.

Bougies Françaises, FABRICATION PERFECTIONNÉE.

300 Caisses BOUGIES françaises de 4, 5 et 6 à la livre, importées et à vendre par C. LEISTERER, 15nov—6f 23, rue Tchoupitoulas.

ON a besoin d'une excellente cuisinière. On donnera de bons gages si elle entend parfaitement la cuisine. S'adresser encoignure des rues Esplanade et Plauché. 18nov—a

600 FROMAGES tête de Maure, en débarquement du navire Arendal, à vendre par DUBUCH FRÈRES, 77 rue St Louis, 12 nov entre Royale et Bourbon

EN débarquement du navire Sabattis, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 300 barriques vin rouge, excellent ordinaire. 15 quarts Cognac.

Aussi—Ils ont en magasin un grand assortiment de vins blanc et rouge, eau de vie diverses qualités, fruits, cordiaux, genièvre de Hollande et du Nord, Porto, Madère, &c, &c. Ils vendront à des prix excessivement modérés. BOYER Frères, 13nov Encoignure Moreau & Mandeville

RECEMMENT reçu au No 13, rue de Chartres, un grand assortiment de toiles à drap Allemandes, de diverses largeurs, de 8/4 jusqu'à 13/4.

Aussi—Nappes, serviettes et canevas [illegible] beauté et la durée.

Aussi—Le plus grand assortiment de valenciennes qui ait été offert en cette ville. Quelques unes de ces valenciennes sont d'une finesse exquise et de toutes largeurs à vendre à un bas prix, par 13 nov P. W. WOODLIEF.

Changement de Domicile.

Mme HUCHEZ, ci-devant 85, rue de Chartres, actuellement Encoignure Tivoli Circle & Delord, se charge des réparations de toutes espèces de meubles [illegible] comme en fabrique, les pièces les plus difficiles. Mme Huchez prie les personnes qui jusqu'à ce jour l'ont honorée de leur patronage, de vouloir bien la continuer. 1nov—1m

Les officiers et soldats de 1812-1815, et des guerres Indiennes

DEPUIS 1790, ou leurs veuves, ou enfans mineurs, peuvent obtenir la concession de terres que leur accorde un acte récent du Congrès, en s'adressant à L. E. SIMONDS, avocat et commissaire des Etats-Unis, au No 3, rue St-Charles, Bureau No 9, au premier. 9nov—1m

FORGE—A louer, au mois ou à bail, sur conditions à faire de gré à gré, une forge pour serruriers, forgerons et charrons, située rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou. Cet établissement nouvellement bâti, convient à plusieurs genres d'affaires, ayant des dépendances pour bien pavées, hydrant, &c. S'adresser à Mme Bodinch, rue du Bayou, entre Remparts et St-Claude. 4 nov ☞

A LOUER—A partir du 1er décembre, deux magasins situés rue Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, avec résidence au-dessus [illegible]. S'adresser à F. Malochee rue Esplanade, No. 31, ou Vieille Levée No. 29. 20 nov—4

A LOUER—Le Magasin double en briques, vis-à-vis la nouvelle Douane, ayant deux issues, l'un sur la rue de la Douane et l'autre rue Crossman. S'adresser à P. J. PAVY, LOBIT & Co, 6 nov—1m 13, rue Conti

A LOUER, à prendre possession immédiatement, une grande et belle maison située rue Thalie, entre les rues Nayades et Prytanée [illegible] jardin, écurie, &c. [illegible] S'adresser à I. A. GUNST, 5nov—☞ 251, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VIENNENT d'arriver et à vendre à mon Etablissement No 15, rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NEGRES, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des billets acceptables de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir car je suis décidé à vendre à bas prix. J. M. WILSON. 26oct—3m

MAGASIN DE SOIERIES AU COMPTANT

C. YALE Jr. et Co., 27, RUE DES MAGASINS, ENTRE COMMUNE ET GRAVIER.

RECOIVENT par le steamer "Ohio" et autres arrivages du Nord et d'Europe, leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en:

SOIERIES ET ARTICLES DE FANTAISIES.

Aussi: Mousselines de laine, Cachemire, Lustrines Alpaca et autres étoffes nouvelles pour robes. SOIERIES POUR CHAPEAUX, SATIN PLUCHE ET VELOURS, RUBANS BROCHES, do en taffetas et satin unis, passementeries, garnitures en soie et en velours, gants de peaux, en soie et en coton.

MOUSSELINES ET BRODERIES. Mousselines Suisse, Jaconas, Bishop Lawn, toile d'Irlande, batiste, mouchoirs, fil et coton

ASSORTIMENT DE DENTELLES. Dentelles laine noire, bobinet uni et à dessins, cols Brodés, fichus, pèlerines et manchettes, festons et bandes brodées en jaconas et mousseline Suisse

ARTICLES POUR MODISTES. Chapeaux paille anglaise, do paille d'Italie, paille tressée et brodée, do en pluche, do satin et velours, des formes les plus nouvelles. Assortiment complet de

FLEURS ARTIFICIELLES, OMBRELLES, SHALS, VISITES ET MANTELETS.

Ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne. 14 sept—3m

FRANKLIN EXCHANGE.

CET Etablissement si bien connu du public sous l'administration de Mme L. A. Caldwell, est fermé depuis quelque temps pour cause de maladie de la propriétaire, mais il vient d'être pris à bail pour un certain nombre d'années, et il sera rouvert Samedi prochain, 31 du courant, sous la direction des soussignés. Il y sera servi un LUNCH splendide ce même soir, à 7 heures et demie.

La Barre est bien pourvue des meilleures espèces de liqueurs, et l'on pense que le prix des verres réduit à CINQ CENTS induira beaucoup de personnes à visiter cet Etablissement [illegible]

Les BILLARDS et le jeu de QUILLES seront bien servis.

Les soussignés invitent leurs nombreux amis et le public en général, à venir voir l'ouverture de leur Etablissement [illegible] BERTRAND COMBE & Co.

DRAPS, CAMMIRES, SATINETS, etc.

3 CAISSES draps, fins, mi-fins et communs, [illegible] 14 balles flanelle de laine, 10 balles toile laine, 300 shals en laine, à vendre par JOSEPH H. PALMER & CO.